

Unies, tout particulièrement dans le domaine de la normalisation où il a collaboré à la mise au point du texte final de la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, à la rédaction d'un projet de déclaration sur les populations autochtones et à la mise à jour de la Convention 107 de l'OIT concernant les populations autochtones et tribales.

Le Canada a notamment pour objectif prioritaire de veiller à ce que les activités multilatérales de défense des droits de la personne soient exécutées efficacement et promptement par l'intermédiaire des Nations Unies. Dans cette optique, il a continué de promouvoir le Fonds de services consultatifs des Nations Unies comme catalyseur susceptible de renforcer les mécanismes institutionnels qui ont été créés pour protéger les droits de la personne partout dans le monde. En 1988, la cotisation du Canada au Fonds a servi à l'élaboration d'un premier projet visant à étudier la faisabilité du nouveau Centre de Banjul pour les droits de l'homme. Le Canada a aussi continué de chercher des moyens, à l'intérieur des Nations Unies, de sensibiliser les gens à la défense des droits de la personne en lançant une campagne mondiale d'information, menée conjointement par le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève et par le Département de l'information à New York. Dans le cadre de la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Canada a rédigé et parrainé à l'Assemblée générale des Nations Unies une résolution prévoyant l'adoption d'un programme d'action mondial pour appliquer les dispositions de la Déclaration. À la cérémonie marquant ce 40<sup>e</sup> anniversaire, le professeur John Humphrey de l'Université McGill a reçu un prix des Nations Unies en hommage à son travail de pionnier dans le domaine du droit international concernant les droits de la personne.

La défense des droits de la personne est également demeurée un thème important des relations bilatérales du Canada. Les ministres ont soulevé la question des droits de l'homme lors de leurs visites à l'étranger, et les missions à l'étranger ont été chargées de présenter des rapports plus nombreux et approfondis sur le sujet. En 1988, le ministère des Affaires extérieures et l'ACDI ont commencé de mettre en oeuvre les dispositions de la nouvelle stratégie en matière d'aide canadienne au développement, *Partageons notre avenir*, et spécialement les parties du document qui traitent des liens entre le respect des droits de la personne et la politique d'aide. Ils ont en outre continué de dispenser conjointement divers cours destinés à leur personnel spécialisé et s'inscrivant dans un programme de formation conçu par la Fondation canadienne des droits de l'homme. Le Ministère a entrepris, en 1988, un programme visant à fournir à ses missions une documentation plus volumineuse concernant les droits de la personne, et à renforcer les liens qui unissent les groupes de défense des droits de la personne au Canada et à l'étranger; ce programme s'appuie sur les relations que les nombreuses organisations non gouvernementales canadiennes, le Ministère et l'ACDI ont nouées au fil des ans.

En septembre, le Parlement a adopté la loi constitutive du Centre international des droits de la personne et de l'avancement démocratique, qui deviendra vraisemblablement une institution de première importance dans le financement, l'organisation et l'exécution des programmes et activités d'intérêt international dans ce domaine. Le

Centre devrait entreprendre ses travaux à Montréal en 1989, suite à la nomination de son président et de son conseil d'administration.

### **Situation de la femme et égalité globale**

Le Canada a continué de faire fond sur la prise de conscience de plus en plus grande des pays à l'égard des problèmes liés à la situation de la femme ainsi que sur les progrès enregistrés dans le monde à ce chapitre, surtout en ce qui a trait à l'égalité globale et au rôle de la femme dans le développement. Le Ministère collabore beaucoup à diverses activités internationales destinées à braquer les projecteurs sur les questions féminines sur la scène mondiale, comme l'en a chargé le Gouvernement du Canada. Comme manifestation de l'engagement du gouvernement, le Ministère s'est doté en juillet 1988 d'une Direction de la promotion internationale de la femme, qui sera l'organe central chargé d'élaborer, de formuler et de coordonner la politique canadienne concernant les grandes questions féminines, ainsi que de diriger et coordonner l'expression de ces politiques au sein des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et dans la conduite des relations bilatérales du Canada.

Disposant maintenant d'un mécanisme international efficace, le Canada a fait porter ses initiatives internationales principalement sur les problèmes prioritaires qui faisaient obstacle à la promotion de la femme. Au cours de l'année, le Ministère a tenté notamment d'attirer l'attention de la communauté internationale sur trois domaines d'activité prioritaires : l'éducation, l'environnement et la population. Le Canada a continué de participer aux efforts multilatéraux visant à améliorer la situation de la femme au Secrétariat des Nations Unies. De plus, le Ministère a contribué considérablement au rapport du gouvernement sur la mise en oeuvre de son plan d'action pour les femmes, intitulé *Les dimensions de l'égalité : Plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes*. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 1989, il a prévu une série d'activités, y compris une exposition faisant état des initiatives — ministérielles et autres — menées pour améliorer la situation de la femme, ainsi que la présentation de films, des colloques et ateliers internes, des événements médiatiques, et la diffusion interne et externe de diverses publications.

### **Stratégies prospectives d'action pour l'avancement de la femme (SPA) adoptées à Nairobi**

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'adoption, par consensus, des SPA en 1985 destinées à guider les efforts déployés par la communauté internationale pour réaliser l'égalité des femmes d'ici l'an 2000. Le Ministère a largement appuyé l'exécution, le contrôle et l'évaluation des SPA au niveau international. Il a collaboré à la rédaction de deux documents portant sur la mise en oeuvre des Stratégies : *Résumé analytique : Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (Questions et situation au Canada)*, et *Rapport national d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives : Canada*.

Le Ministère a également participé à des réunions de groupes d'experts des Nations Unies et d'autres organisations consacrées aux SPA et à la promotion de la femme, notamment à la réunion d'octobre 1988 sur la femme et la crise économique et à la réunion convoquée en février 1989